

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le mardi 25 avril 2017 de 8h00 à 9h30.

**Présents :**

<b>Sycotom</b>	<b>Jacques GAUTIER</b> Martial LORENZO Patrice FURE Pierre HIRTZBERGER Catherine BOUX	Vice-Président Directeur Général des Services Directeur de Cabinet Directeur Général des Services Techniques Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets
<b>Commission Nationale du Débat Public (CNDP)</b>	Jacques ROUDIER	Garant de la concertation
<b>Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Ville de Romainville</b>	Corinne VALLS Camille KERVRAN	Vice-présidente du CD 93 / Maire de Romainville Directrice de cabinet
<b>Est Ensemble</b>	Christian LAGRANGE Marie-Rose HARENGER Christophe MACE Corinne POISSON Nicolas PERILLAT-BOTONNET Elsa BERLIOZ	6 <sup>ème</sup> Vice-président / Villes de Lilas 7 <sup>ème</sup> Vice-présidente / Ville de Noisy-le-Sec Directeur Général des Services Directrice Générale Adjointe Solidarité et Vivre Ensemble Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets Conseillère technique
<b>Ville des Lilas</b>	Christophe PAQUIS Claude ERMOGENI Alexandre DUBUIS	Maire Adjoint à l'Environnement Maire-Adjoint Chef de cabinet
<b>Conseil régional Ile-de- France</b>	Nicolas POUTEAU	Chargé de mission Prévention et Gestion des déchets
<b>ARIVEM</b>	François MOUTHON	Président
<b>Environnement 93</b>	Colette SCHEYDER	Représentante
<b>FNE Ile-de-France</b>	Francis REDON	Représentant
<b>DRIEE</b>	Isabelle GRIFFE	Chef de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis
<b>Ville de Paris (Service des Canaux)</b>	Patrick POCRY	Adjoint chef du service
<b>SEQUANO</b>	Isabelle VALLENTIN Florence BRUYERE	Directrice générale Directrice de projets
<b>VEOLIA – Direction</b>	Anne GELLE	Directrice de secteur
<b>VEOLIA – Représentant salarié</b>	Éric LARAT	Agent de maîtrise

<b>VALORAM – Représentant salarié</b>	Assoumany MLAHACHE	Représentant des salariés
<b>VALORAM – Direction</b>	Claude MARGUET	Directeur d'exploitation

### Documents distribués aux membres :

- Présentation projetée en séance
- Dossier de présentation du projet
- Charte de la concertation

### Déroulement du comité de suivi :

- Mot d'accueil et présentation de l'ordre du jour par Jacques GAUTIER, Vice-président du Syctom
- Présentation du projet, par Martial LORENZO, Directeur Général des Services du Syctom et Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques du Syctom
- Présentation du garant et de la démarche de concertation préalable par Jacques ROUDIER, garant de la concertation,
- Présentation du rôle, du fonctionnement et des modalités de travail du Comité de suivi par Martial LORENZO
- Proposition de Charte de la concertation par Martial LORENZO
- Présentation des prochaines étapes par Martial LORENZO
- Echanges

### La synthèse des échanges :

**Corinne VALLS**, Maire de la Ville de Romainville et Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, remercie le président du Syctom, Hervé Marseille, pour sa qualité d'écoute et l'ambition qu'il met dans ce projet. En saisissant la Commission Nationale du Débat Public, il a été mis en avant la volonté claire d'ouvrir à la concertation et à l'échange.

Corinne VALLS rappelle que la Ville partage avec le Syctom les ambitions architecturales et techniques, l'insertion urbaine et environnementale du projet, de même que l'objectif de transformer le site en vitrine. Elle aspire également à réduire les déchets non-réutilisables et à être davantage performante en termes de valorisation. La Ville de Romainville n'a pas de doute quant à l'ambition du Syctom pour cette installation et reconnaît le besoin de rénovation. Il est nécessaire de disposer d'un site innovant, moderne et tourné vers l'avenir. Il s'agit d'un défi à relever de concert avec les différents acteurs du territoire.

Corinne VALLS regrette que deux villes d'Est Ensemble concernées par le projet ne soient pas représentées lors de cette réunion.

Corinne VALLS souligne qu'au sein de la majorité municipale, un consensus s'est établi autour de la volonté de tendre vers une meilleure valorisation et de favoriser l'accueil des entreprises sociales et solidaires sur le site. Corinne VALLS se montre défavorable au projet de chaufferie CSR. Il serait davantage cohérent de rénover les chaufferies urbaines existantes étant donné qu'une chaufferie CSR ne permettrait pas de faire des économies énergétiques. Il existe de nombreux procédés qui ne nécessitent pas de grands investissements et qui peuvent être plus performants pour le chauffage. L'option de la préparation de CSR sur le site est également rejetée.

Corinne VALLS souhaite des compléments d'information concernant la préparation des CSR pour mieux comprendre les opérations et les actions à mener. Elle désire également une caractérisation des OMR arrivant sur le site. Cette caractérisation doit être réalisée sur une période donnée pertinente. Il s'agirait de mener des politiques davantage ciblées sur l'ensemble du territoire afin de réduire la part des déchets destinés à l'incinération.

**Francis REDON**, représentant de FNE Ile-de-France, considère que la sous-capacité du Syctom en traitement n'est pas un argument pour justifier les modalités de sa rénovation. Le rapport de la Cour des Comptes évoque essentiellement l'échec de la politique alternative à l'incinération, l'échec de la collecte sélective et l'aspect mitigé de la prévention. Il n'y a pas de besoins en capacité d'incinération supplémentaires. L'avis de l'ADEME, rendu le 14 avril 2017, dresse les mêmes conclusions. L'ADEME souligne également que le pré-tri n'est pas une solution envisageable. Le choix des CSR est davantage préconisé pour des refus de tri que pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). L'anticipation de l'évolution des capacités d'incinération, comme cela a été le cas à Saint-Ouen et à Isséane, et la mutualisation entre les syndicats d'Ile-de-France, sont des solutions.

**Francis REDON** déplore qu'il ne soit pas suffisamment fait référence à la réglementation, c'est-à-dire à la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de définition.

**Francis REDON** regrette qu'il n'y ait pas d'exutoires pour les biodéchets alors que cela aurait dû être mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est nécessaire, pour les grands producteurs, de procéder à un tri des biodéchets. Ces derniers sont volontaires pour effectuer le tri, mais on ne leur donne pas les moyens de le faire.. La politique générale du Sycotom est en cause sur ces sujets selon lui.

**François MOUTHON**, président de l'ARIVEM, mentionne que lors du projet précédent de TMB-méthanisation, l'ARIVEM a étudié des modèles de gestion alternatifs, à l'instar de celui de la Ville de Milan. Il est possible de faire mieux en termes de tri et de réutilisation. La loi Grenelle a fixé l'objectif de 45% de déchets recyclés, puis la loi TECV a fixé l'objectif à 55% d'ici à 2020 et à 65% d'ici à 2025. Ces objectifs doivent être appliqués. Il souligne que le Sycotom est très loin de ces objectifs. L'incinération ne met pas fin à la mise en décharge puisque les déchets brûlés sont également destinés à la décharge (les mâchefers et les refioms). Les investissements et les efforts devraient être mis davantage sur l'étude d'autres modes de traitement.

***Jacques GAUTIER**, Vice-président du Sycotom, rappelle que le Sycotom ne propose pas de centre d'incinération dans le cadre de ce projet.*

*L'objectif de cette concertation est d'arriver à un projet qui recueille l'assentiment de tous les acteurs.*

*Le syndicat a pour mission de traiter les déchets, il n'a pas en charge leur collecte qui est du ressort des Etablissements Publics Territoriaux. De plus, le Sycotom accompagne également les collectivités sur des moyens de prévention des déchets.*

*Le Sycotom milite depuis plusieurs années pour que l'Etat prenne des décisions en vue de favoriser la prévention à la source.*

**Francis REDON** rappelle que les élus siégeant au Comité syndical du Sycotom siègent également au Comité de suivi. Il n'est donc pas pertinent de dissocier le traitement de la collecte des déchets, puisque ce sont finalement les mêmes élus qui sont concernés par ces problématiques.

***Martial LORENZO** rappelle que le Sycotom a mis en place une tarification incitative. Toutes les tonnes de collectes sélectives multimatériaux apportées par les territoires au-delà de l'assiette mesurée en 2015 sont traitées gratuitement. Lorsque les territoires apportent une tonne de collectes sélectives multimatériaux (emballages), ils n'ont pas de frais. Cela permet donc d'avoir une tonne d'ordures ménagères résiduelles en moins et de faire une économie de 94€.*

*De plus, toute tonne de biodéchets apportée par le territoire est traitée à 5€, la loi ne permettant pas la gratuité. Cela représente à nouveau une tonne d'ordures ménagères en moins et une économie de 94€.*

*Par ailleurs, pour compléter cette action, le Sycotom soutient la collecte sélective de biodéchets de deux façons : soit, en donnant 30€ à chaque tonne de biodéchets collectés ; soit, en mettant en place des actions directement sur les territoires. Il a notamment instauré l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur le territoire d'Est Ensemble pour une durée de 3 ans. Par la suite, Est Ensemble prendra le relais.*

*Le Sycotom engage bien des actions pour soutenir les collectes sélectives multimatériaux (emballages) et pour les biodéchets, même si ce n'est pas de sa responsabilité.*

*Par rapport à la sous-capacité des installations, le Sycotom enfouit encore 100 000 tonnes de déchets par an, même s'il s'agit de la meilleure performance en Ile-de-France. De plus, des objectifs ambitieux ont été mis en place à Ivry-sur-Seine, où la capacité d'incinération devrait diminuer de moitié d'ici à 2023.*

*En ce qui concerne les exemples étrangers, il faut veiller à analyser ces expériences à la lumière de la réglementation et de la fiscalité propres à chaque pays. L'ISO-réglementation italienne n'est pas la même que la réglementation française. A titre d'exemple, en France, concernant les SPA (Sous-Produits Animaux) de catégorie 3, la réglementation sanitaire est plus contraignante que celle des ordures ménagères.*

**Colette SCHEYDER**, représentante d'Environnement 93, demande le rapport final de l'étude menée par le cabinet YLIOS, pour laquelle les associations avaient été sollicitées.

Par ailleurs, elle se demande pourquoi les premières études de faisabilité du projet, réalisées selon elle en mars 2016 dans le cadre de l'appel d'offre pour le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, indiquaient une mise en service de l'installation pour l'année 2027, alors que le calendrier actuel évoque l'année 2023.

*Martial LORENZO précise qu'il s'agissait des délais prévus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans le cadre du choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les délais étaient alors plus larges et que les études de faisabilité n'ont pas encore été réalisées. Le projet gagne aujourd'hui en précision, et les données se sont donc affinées.*

*Concernant les comptes rendus, ces derniers pourront être transmis. Les conclusions sont disponibles dans les comptes rendus des comités syndicaux du Syctom.*

**François MOUTHON** s'interroge sur la possibilité de prévoir la réunion publique d'ouverture au mois de septembre, et non au mois de juillet, comme cela a été envisagé lors des premiers échanges, le 5 juillet étant pendant les vacances.

*Martial LORENZO précise que le choix de la date a été réfléchi, il se base sur les différents temps forts qui auront lieu au cours de cette période. Les vacances scolaires débutent le 8 juillet et les activités continuent jusqu'à mi-juillet.*

**Francis REDON** considère que le délai entre la réunion publique d'ouverture et le début de la concertation est long et se demande quelle est la position d'Est Ensemble quant au choix de cette date.

**Marie-Rose HARENGER**, 7<sup>ème</sup> Vice-présidente d'Est Ensemble, déclare que la date du mercredi 5 juillet ne semble pas poser de problème puisqu'un Conseil communautaire se tiendra la veille au soir, le mardi 4 juillet.

**Corinne VALLS** estime que, dans le cadre du Comité de suivi, il est nécessaire de partager un maximum d'informations sur le projet afin de mener des échanges constructifs. La date du mercredi 5 juillet ne représente pas un frein pour la Ville de Romainville puisque les municipalités considèrent que les activités perdurent jusqu'au 14 juillet. De plus, cela permettra d'acter le début de la concertation et faire en sorte que les choses avancent. S'il est nécessaire, et si le garant en est d'accord, il serait éventuellement envisageable d'ajouter une nouvelle réunion, à la rentrée.

Par ailleurs, la Charte de la concertation a été adressée par e-mail aux participants du Comité de suivi la veille de la réunion et présentée en séance. S'ils le souhaitent, les membres du Comité de Suivi peuvent faire des remarques sur son contenu. Aucune remarque n'a été soulevée en séance.

*Monsieur le Vice-président du Syctom remercie la présence des participants lors de cette réunion de lancement du Comité de suivi et note une volonté nette de travailler ensemble.*